

REGLEMENT INTERIEUR DU FC CHEVANNES

1. Le club:

Les dirigeants du **FC CHEVANNES** s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont :

- L'esprit de famille et la convivialité.
- La rigueur et l'engagement.
- Le respect de chacun.
- La motivation et l'envie de gagner.
- La solidarité et la loyauté.
- L'esprit Fair-play qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples.

2. Le joueur:

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive. Il est tenu de :

- Participer aux entraînements et aux matchs
- Respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses équipiers.
- Prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas particulier).**
- Accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.
- Participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités)
- Respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que les locaux des autres clubs

L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un esprit club.

3. L'entraîneur:

Il a pour tâches la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects.

Préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

Le rôle de l'éducateur :

Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Il s'efforce d'être présent au minimum 15 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.

4. Les parents:

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements et des matchs. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.

Répondre aux mails de l'éducateur et le prévenir en cas d'absence ou de retard.

Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.

En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité du FC CHEVANNES n'est pas engagée.

En cas de retard, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du club.

Pour les rencontres à l'extérieur :

Accompagner l'équipe le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.

Pour les rencontres à domicile :

Participer au goûter des enfants en préparant un gâteau.

En cas d'absence pour un match ou un entraînement, prévenir le dirigeant 48h à l'avance (sauf cas particulier).

Les parents ne doivent pas intervenir dans la prise de décision des entraîneurs ou dirigeants du club, leurs rôles est d'encourager leurs enfants.

5. La licence

Le montant de la cotisation comprend : la licence / l'assurance du club / chaussettes + survêtement

Pour la saison 2022 / 2023 prix de la licence 90 € de U6 à U18 et Féminines - 115 € pour Senior - 100€ pour Ufolep

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié du FC CHEVANNES doit avoir :

Pris connaissance et signé le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs).

Le montant de la cotisation doit être acquitté avant toute participation à une rencontre officielle «le paiement peut se faire sous différentes formes : espèces, chèque, bon CAF, bon CE ou chèque ANCV».

Le montant de la cotisation peut faire l'objet d'un aménagement mais sa totalité doit être rendue avec le dossier d'inscription, soit en un règlement, soit en 3 chèques qui seront encaissés en septembre, octobre et novembre (voir en décembre dernière limite).

SANS REGLEMENT LA LICENCE NE SERA PAS ENREGISTREE

Les licences joueurs sont présent pour une saison, leur remboursement n'est pas possible.

Pour les joueurs souhaitant intégrer le club, une détection basée sur une période d'au moins 2 entraînements sera effectuée par les entraîneurs responsables de la catégorie. Sous la responsabilité des parents, A la suite de cette période, le joueur ainsi que les dirigeants décideront de son intégration dans l'effectif.

6. L'entraînement

La présence aux entraînements est obligatoire.

Le joueur arrive 10 minutes avant le début officiel afin de se changer dans les vestiaires mis à sa disposition (**ne pas arriver déjà en tenue**). Il doit ainsi être prêt pour l'heure fixée au préalable.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport, crampons, protège-tibias, short, baskets si besoin, survêtements, affaires chaudes pendant la saison hivernale et K-way les jours de pluie.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'éducateur de sa catégorie.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

A l'issue de l'entraînement, les joueurs âgés de 13 ans et plus doivent prendre leur douche dans les locaux mis à leur disposition. Prévoir savon, shampoing et serviette.

7. Les Matches

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matches.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club.

Il doit être en possession de ses protège-tibias et de ses chaussures adaptées au terrain.

Le maillot sera remis au début de la rencontre.

Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses équipiers.

8. Vestiaires

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition pour se changer et se doucher.

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction Disciplinaire, voire financière.

Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matches. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements.

Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ses camarades sera définitivement exclu du club.

9. Esprit Sportif et Fair-play

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié du FC CHEVANNES en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matches et entraînements comme sur les réseaux sociaux à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre.

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif.

Les cartons jaunes et rouges reçus pour des faits de contestations et de comportements abusifs, seront facturés aux joueurs fautifs. Le non règlement de ces amendes entraînera de facto la non qualification des joueurs incriminés pour les matches suivants.

10. La vie du club

La vie du club ne s'arrête pas aux matches et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueurs, éducateurs, Dirigeants et parents) de participer au minimum aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année.



En cas d'accident lors d'un match ou d'un entraînement

JE SOUSSIGNE : (représentant légal pour les mineurs) M /Mme autorise les pompiers à

prendre en charge mon enfant, pour des soins ou son transport sur

l'hôpital le plus proche.

JE RECONNAIS AVOIR LU ET ACCEPTE EN TOTALITE LES TERMES DE CE REGLEMENT INTERIEUR

DATE : SIGNATURE (du représentant légal) LE CLUB